



Section Clinique des Lilas

Compte rendu de l'audience du **Mercredi 21 décembre 2016.**

Compte rendu de l'audience du Mercredi 21 Décembre 2016

Le Directeur Général Mr Schutz, la Directrice Générale Mme Araud, La Directrice des Ressources Humaines Mme Dormiola ont reçu ce jour, une délégation du personnel gréviste (composée de Kebaili Salima, IDE SSPI représentante bloc, Lescure Marie-Stephanie, IDE SSPI et Représente Section Syndicale, Tandjigora Mariame, Manipulatrice radio), suite à la mobilisation des salariés de la Clinique et du mouvement de grève du jeudi 15 décembre.

Les échanges portent sur les revendications du personnel qui n'acceptent pas l'essentiel des récentes mesures prise par la direction.

Des engagements sont pris par les deux parties qui s'accordent sur certains points, mais en fin de la réunion d'autres restent encore à négocier.

Il est convenu que la délégation du personnel informera les salariés grévistes du contenu des échanges et que ces derniers décideront en fonction des avancées proposées du maintien ou non du mouvement de grève.

En premier lieu la direction et la délégation du personnel prennent les engagements suivants :

Planning :

Tout remaniement par la direction se fera en concertation avec le personnel concerné.

Tout arrangement de remplacement entre salariés d'un même service, pour raison personnelle, se fera avec l'accord du cadre du service.

Nous avons souligné le changement de planning de l'équipe de radiologie, décidé sans concertation. La direction a évoqué une discussion possible tout en précisant une volonté d'homogénéiser ces plannings à terme.

<https://www.facebook.com/ULCgtBagnoletLesLilas>

<http://ulcgt-bagnolet.fr/>

13, rue Pierre & Marie Curie – 93170 BAGNOLET

Tél : 01.43.63.58.32 – 01.43.60.55.36 – Fax : 01.43.60.50.51

Email : cgt.bagnolet@free.fr

Octime :

Des clarifications sont à venir concernant l'utilisation du badge.

Les retards ou avances ponctuels seront traités au cas par cas par le cadre du service.

Personnel absent :

La direction s'engage à remplacer le personnel manquant. Elle informe que des annonces ont été diffusées concernant lespanseuses manquantes, et qu'elle palliera l'absence du personnel en endoscopie, stérilisation et magasinier. Le recrutement de ces derniers sera supervisé par Mme Sirera, cadre du bloc en remplacement.

Prévoyance complémentaire :

La direction informe que la mutuelle en place sera remplacée par une autre, qui continuera de couvrir le salaire en cas d'arrêt maladie.

Astreintes et heures supplémentaires :

Là encore la direction explique inscrire ses nouvelles mesures dans le cadre des dispositions prévues par la convention collective dont le paramétrage est basé sur le salaire conventionnel.

Le délégué du personnel entend mais démontre l'impact très important de ces nouvelles dispositions sur les salaires qui seront très largement imputés pour certains salariés. La direction se dit étonnée d'un tel effet et convient de mener rapidement une modélisation sur les salaires avant de confirmer sa décision.

Semaine de 35h :

La direction souhaite que la semaine de 35h soit uniformisée dans tous les services prochainement.

Jours fériés / RTT :

Après avoir longuement expliqué à la direction l'inequité concernant la récupération des fériés /RTT pour le personnel travaillant en 9 - 10 ou 12h (obligation de poser deux jours pour obtenir une journée de récupération), une suppléance a été demandée sur l'application de la convention collective en rappelant que le coût engendré n'impacterait pas sur les finances de l'établissement.

La direction reste fermée à nos arguments.

Le cumul et remplacements, seront évalués et décidés par le cadre référent.

Primes:

La direction rappelle le caractère bi annuel de la prime exceptionnelle et affirme avoir pris acte du calendrier et de l'impact important pour certains salariés. L'ensemble du personnel percevra en qualité de prime bi annuelle 25% du salaire conventionnel, acté par le CE. Néanmoins, la direction propose à caractère exceptionnel pour l'année 2016, un mécanisme compensatoire garantissant 50% du montant de la prime obtenue les années précédentes pour les salariés les plus lésés.

Les primes fixes sont maintenues et considérées comme acquises, avec cependant un calcul au prorata des jours de présences.

IDE de nuit:

La direction reste là encore fermée à toute négociation.

L'indemnité prévue pour le travail les dimanches et jours fériés sera calculée selon la convention collective : les indemnités ne sont pas cumulables (dimanche + fériés), l'indemnité la plus valorisante sera retenue. Le temps de pause, si il est justifié comme du temps de travail effectif, sera rémunéré.

La direction évoque de nouveau en fin de réunion la situation financière difficile de la clinique. Elle demande à la délégation du personnel présente d'en faire part aux salariés.

La délégation du personnel s'y engage tout en expliquant que la plupart des salariés sont déjà conscients de la réalité de la situation mais que s'ils consentent à certains ajustements, ils estiment les mesures récemment prises trop drastiques.

Pour information, un mail a été envoyé à la direction le 23 décembre 2016, afin de poursuivre les négociations notamment sur les primes bi annuelles, les jours fériés et RTT. Ce mail est resté sans réponse à ce jour.

<https://www.facebook.com/ULCgtBagnoletLesLilas>

<http://ulcgt-bagnolet.fr/>

13, rue Pierre & Marie Curie – 93170 BAGNOLET

Tél : 01.43.63.58.32 – 01.43.60.55.36 – Fax : 01.43.60.50.51

Email : cgt.bagnolet@free.fr